

**Conférence sur les familles recomposées,
organisée par le CLAS du CETE de St Médard en Jales le jeudi 22 mars 07.**

Conférencière : Marie-Luce IOVANE-CHESNEAU, fondatrice du Club des Marâtres.

Je souhaite remercier Sophie Godart, et le CLAS pour avoir organisé cette conférence, et avant d'entrer dans le vif du sujet j'aimerais revenir sur quelques notions de vocabulaire qui faciliteront nos échanges.

La notion de « famille recomposée », par ailleurs utilisée de manière courante, et avec une référence sociologique, me semble partir du principe de la décomposition de la famille précédente alors que de mon point de vue nous pourrions plutôt imaginer qu'il s'agit d'une nouvelle étape de la vie. Aussi je vous propose que nous utilisions le terme de famille simple lorsque nous parlerons d'une famille composée par deux parents de sexe différents et tous deux parents biologiques des enfants, tandis que nous utiliserons familles multiples pour toutes les autres situations. Enfin, nous évoquerons la notion de foyer monoparental plutôt que famille qui par essence ne peut pas exister.

Je vous propose maintenant de commencer la conférence, aidé par les questions qui m'ont été adressées par Sophie Godart, lors de la préparation de celle-ci. Nous commencerons par des statistiques, que j'ai obtenues sur les sites de INED et l'INSEE, et qui sont consultables en ligne.

Nous aborderons ensuite les diverses questions et je l'espère avec votre participation, en effet cette conférence sera je l'espère un moyen d'échanger nos vécus et nos expériences.

Quelques notions statistiques :

En 2006, on notait un taux de divorce de 44,8%, et depuis 2002, une baisse continue du nombre de mariages.

Nous n'avons pas eu d'accès au nombre de couple vivant en concubinage, toutefois le nombre d'enfant né hors mariage peut nous donner une idée, on recense que plus de 55% des enfants 1^{er} nés, le sont hors mariage.

La séparation parentale c'est pratiquement un couple sur deux, et l'âge moyen des enfants est de 8 ans, et ont considère que 30 à 35% des jeunes de moins 25ans vivent dans une famille multiple, soit environ 2 millions de jeunes. Dans ces foyers, 63% sont composés de la mère et d'un beau père et 37% du père et d'une belle mère.

Le temps écoulé entre la rupture et la remise en ménage est d'environ 2ans pour les hommes et 4 ans pour les femmes, seul un petit nombre (5 à 6%) se sépare pour aller immédiatement vivre avec une autre personne dans la 1ere année.

J'en ai fini avec les chiffres, toutefois, ils nous indiquent que nous sommes dans un nouveau mode de vie et qu'il est raisonnable d'imaginer que notre vie passera par des temps parentaux différents, en famille simple, en foyer monoparental, et en famille multiple. Il va donc nous falloir penser à d'autres manières de vivre, aussi bien du point de vue psychologique, social, et politique, que dans le droit et le devoir.

Quels sont les principes à suivre lorsque l'on recompose ?

- Penser que si l'on tombe amoureux d'un homme ou d'une femme, ce n'est pas pour autant que l'on aime tout de suite ses enfants.
- C'est au parent biologique avec lequel on vit de présenter le nouvel arrivant et de préciser aux enfants qui il ou elle est, quelle sera sa place et son rôle au sein de ce nouveau foyer.
- Ne pas brusquer les choses et laisser le « temps au temps », dans la relation avec les enfants on s'apprivoise, toutefois même si l'on arrive pas à s'aimer, ce qui peut arriver, on est obligé de se respecter, et ce ci dans les deux sens.
- Le parent biologique profite de ce moment pour rassurer ses enfants sur l'amour qu'il leur porte et sur la permanence du lien qui les uni, même si d'autres enfants sont là ou vont venir.
- Outre la présentation, il est indispensable de penser au lieu de vie commune et de réfléchir aux nouvelles dispositions logistiques du foyer.
- La différence d'âge entre le nouvel adulte et les enfants et aussi entre les enfants eux-mêmes peut engendrer des difficultés auxquelles il faut réfléchir, mais aussi le rythme de présence des enfants et le rôle parental que chacun des adultes va jouer auprès d'eux.
- Si possible penser à la relation avec l'autre parent et à la distance nécessaire à garder avec celui ou celle-ci.

Pour résumer, je dirais que le plus important est de bien donner une place à chacun.

Comment préparer la 1ere rencontre avec les enfants ?

En tenant compte des remarques sur la précédente question, il est important de préparer se moment qui par ailleurs est déjà intuitivement connu des enfants.

- Dans la mesure du possible essayer qu'elle se passe dans un lieu « neutre » et dans un moment de détente, et présenter chacun, en indiquant qui est qui, et quelles sera sa place.

Prendre conscience des principales difficultés quand on forme une famille recomposée.

Comme je l'indiquais, il est complexe de trouver une place à chacun et de former une harmonie dans la nouvelle famille, toutefois même en respectant certains principes, il reste des difficultés, d'autant que l'image inconsciente que l'on a de ce rôle reste négative (cf. les marâtres des contes de fée et le beaux pères incestueux de la littérature)

- Notre place de beau parent n'a pas de précédent, sauf en remplacement de, et nous devons en permanence essayer de trouver un juste milieu entre notre rôle d'adulte, et celui de « parent en plus ».

- Cette difficulté est amplifiée par notre société et les parents biologiques qui eux même ne savent pas toujours se positionner en tant que parents, mais aussi nous positionner en tant qu'adulte référent.
-
- Nous devons en permanence gérer des conflits qui ne dépendent pas toujours de nous, et pour lesquels nous n'avons pas de cadrage et de mission précise.
-
- L'intervention du parent avec lequel ont vit, mais aussi celle de l'autre parent, voir de la belle famille, sont parfois dévalorisantes, et non reconnaissantes.

Et je dirais que la question à se poser est quel rôle ai-je envie d'avoir, quel investissement et quelle rôle va me laisser l'autre parent serais-je ?

- le copain ou la copine de parent ?
- la femme ou le mari du parent ?
- la marâtre ou la parâtre des enfants ?

Faut-il traiter ses beaux-enfants comme si ils étaient les siens ?

Ma réponse est clairement NON, parce que justement ils ne sont pas les nôtres, qu'ils ont leurs propres parents, et que cette relation même si elle peut conduire à de très belles histoires, ne s'inscrit pas dans le « à la place de » mais dans le « à côté de ».

Ceci n'empêche pas de donner de l'amour et d'en recevoir, et de parfois de reconnaître que le beau parent a pu jouer un rôle indispensable dans la vie d'un enfant mais il reste le beau parent.

Savoir gérer les relations avec l'ex ?

C'est un des points les plus influant, sur la relation avec les enfants, et sur la nouvelle vie.

Il est important de noter là encore que la situation ne dépend pas de nous et que nous allons devoir gérer des difficultés qui sont liées à l'histoire précédente et à son niveau de conflit et de non résolution.

Bien que cela ne soit pas toujours possible, particulièrement à cause du mode de garde et des moments partagés avec les enfants, il est souhaitable de se protéger le plus possible des interventions intempestives de l'autre parent dans « la vie de la nouvelle famille ». Cela passe notamment par des règles de vie qui peuvent être différentes et non pas moins respectables, dans la mesure où les enfants sont bien traités. Mais aussi par le refus, de la part du parent avec lequel on vit, des changements trop fréquents de calendrier des hébergements, de l'intrusion au domicile de diverses manières de l'autre parent (appels téléphoniques intempestifs, interventions dans le mode de vie, et sur l'aménagement de la maison, etc.....)

La règle de base reste que c'est le parent avec lequel on vit qui peut mettre de la distance et empêcher l'autre, quand c'est nécessaire de poursuivre une relation conjugale alors qu'elle ne doit être que parentale.

- Accepter la souplesse dans les intrusions de l'autre parent mais savoir y mettre une limite en accord bien sur avec le parent avec lequel on vit.
- Protéger sa nouvelle vie et parfois rappeler au parent que l'autre n'est pas tout puissant et que le dialogue peut aider mais qu'il est parfois nécessaire de s'affirmer.

Connaître le nouveau statut des familles recomposées : le droit et le devoir de chacun.

A l'heure actuelle la situation est claire, il n'existe pas de statut pour les adultes qui participent à l'éducation, à la socialisation et qui aiment les enfants des autres. La loi de mars 2002, prévoit un partage de l'autorité parentale avec un tiers, toutefois ce partage ne peut être obtenu « qu'à la place de » et en accord avec le parent reconnu comme « défaillant », et ce devant un Juge aux Affaires Familiales. Depuis janvier de cette année, une disposition notariale permet de considérer les beaux enfants comme les enfants et de leur laisser un héritage sur lequel les droits de successions sont identiques au lieu de 60%. Ce sont à ce jour les seules dispositions légales et notariales qui reconnaissent l'existence d'un beau parent.

Dominique Versini, défenseure des enfants, lors de la remise de son rapport annuel au président de la République, en novembre dernier, a proposé de donner un statut aux beaux parents, en permettant un partage de l'autorité parentale pour les tâches de la vie courante, et ce par un acte sous sein privé. D'autre part, elle souhaitait permettre le maintien des relations avec l'enfant lors de la rupture du couple.

Au vu de l'évolution des familles et de leur mode de fonctionnement, mais aussi parce qu'il est indispensable que chacun puisse trouver sa place, donner un statut aux beaux parents, me paraît indispensable. Ce cadrage juridique donnerait une place et un rôle à chacun des adultes, et respecterait les enfants dans leur construction sociale et affective. Toutefois deux points me paraissent essentiels : le respect des parents biologiques et de leur rôle d'éducateur principal, le statut ne doit pas être basé sur le « à la place de » mais sur le « à côté de », et cet acte de reconnaissance ne soit pas se faire sous sein privé mais, un peu comme le parrainage civil, en mairie et inscrit sur des documents officiels, non contestables.

Il est aussi possible d'imaginer une réforme du livret de famille, qui n'a plus aujourd'hui, n'est plus en phase avec notre mode de vie, qui deviendrait un livret de vie et retracerait non seulement la filiation, mais aussi les différentes parentalités, biologiques, sociales, juridiques et affectives des enfants.

Je conclurais en disant que nous vivons une mutation et que ce nouvel espace vierge de toute référence, nous laisse une grande créativité, et même si parfois les choses ne sont pas simples nous pouvons tout à inventer.

Je vous remercie de votre participation et de la qualité de nos échanges qui me confortent dans certains de mes propos mais me permettent aussi de réfléchir à d'autres pistes.